



LES PROBLÈMES DES TAXES D'URBANISME PERSISTENT... PAS LES EMPLOIS : SOUTIEN À NOS CAMARADES CGT CAUE

Ce lundi 23 février 2026, la CGT Finances Publiques 33 était dans l'action devant la préfecture de la Gironde avec les camarades de la CGT Construction Bois et Aménagement et de l'Union Départementale CGT 33 pour venir en soutien des camarades de la CGT CAUE dont les emplois sont menacés.

En effet, alors que nous dénonçons depuis plus de 3 ans les conditions de transfert de la mission taxes d'urbanisme (regroupant la taxe d'aménagement et la taxe d'archéologie préventive) dans un contexte toujours important de suppressions d'emplois à la DGFIP et sans le savoir-faire des collègues de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) qui s'en chargeaient avant le transfert, des problèmes applicatifs se sont rajoutés mettant à mal la liquidation de ces taxes.

Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ont été créés par la loi de 1977 qui en identifie clairement les missions de service public : **chaque citoyen, collectivité locale ou autre peut solliciter GRATUITEMENT les compétences et expertises des architectes, paysagistes, etc qui composent cette association de **mission de service public**.**

Leur financement est assuré par la taxe d'aménagement qui depuis plus de 3 ans est bloquée dans les services de la DGFIP ce qui provoque des licenciements, des fermetures ou encore des fusions de CAUE.

Nous étions donc réunis aujourd'hui devant la préfecture de la Gironde et sommes allés en audience à la préfecture. Malheureusement, l'enjeu n'étant pas assez important aux yeux du préfet, nous avons été reçus par sa cheffe de bureau de cabinet et son adjointe qui ont pris note et nous ont assuré qu'elles restitueraient l'entretien au directeur de cabinet ainsi qu'au préfet !



Nous avons exposé la situation catastrophique des CAUE et leurs revendications :

- soutien écrit du ministère de tutelle dont dépendent les CAUE => Ministère de la Culture
- maintien d'un CAUE dans chaque département et restitution de tous les emplois
- fonds d'urgence
- le préfet doit s'assurer que la taxe part bien pour les CAUE et qu'elle n'est pas « détournée » pour financer autre chose (exemple dans la Charente-Maritime, elle va permettre de rénover Fort Boyard)

... mais aussi celle des services de la DGFIP :

- rappel des suppressions d'emplois permanentes alors même qu'on absorbe de plus en plus de missions et rappel des 25 suicides en 2025
- problème d'attractivité, car les collègues des autres administrations refusent de suivre leur mission à la DGFIP
- problèmes informatiques récurrents pour gérer ces taxes mais aussi pour GMBI, et globalement dans toute la DGFIP en plus des piratages informatiques comme Ficoba ...

Nous avons insisté sur le fait que la CGT alerte depuis plus de 3 ans et que nous avons annoncé la catastrophe mais que nous n'avons pas été entendus !

Pour conclure, le camarade de la CGT CAUE 33 a cité le philosophe Guillaume Meurice : « Il est 1789 moins le quart ! » Il a donc rappelé combien il était urgent d'intervenir pour sauver les CAUE et leurs emplois.